



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

*Personnel actif et retraité
Du conseil départemental de l'allier*

Moulins

Le jeudi 13 juin 2019

Objet : Préavis de grève du 20 juin 2019 reconductible le 21 juin 2019

Monsieur le Président du conseil départemental,

Lors du CT du 6 juin dernier, vous imposez des modifications des horaires de travail des agents de l'ex-UTS sans aucune concertation avec les agents eux-mêmes. Vous souhaitez les appliquer au 1er juillet prochain sans prendre en compte les spécificités professionnelles des agents de la Régie mutualisée (Direction des routes), de l'atelier mécanique et du magasin (DBL). Les agents se sentent ainsi totalement déconsidérés.

Dans un climat tendu, ce passage en force fait suite également aux non-remplacements ou aux remplacements tardifs des départs mettant en péril la réalisation de certaines tâches. Votre dogme politique du transfert de certaines missions au privé n'en sera que plus facile.

Nous annonçons en juillet 2016 à votre prédécesseur, le démantèlement en bon et du forme de l'UTS lors de la suppression du budget annexe. Malgré vos garanties, nous déplorons la destruction programmée de l'UTS, sans savoir de quoi sera fait demain, tant pour les agents que pour les activités spécifiques de l'UTS. A peine 3 ans après, nous ne pensions pas être aussi proches de la vérité.

Vous accélérez cette disparition en faisant prendre des risques inconsidérés à certains agents, notamment lors de travaux spécifiques comme le pontage des fissures ou le gravillonnage. Là aussi, les conditions de travail des agents sont dégradées mais en cas d'erreur de leur part, vous ne manquerez pas de leur reprocher et n'hésitez pas à les sanctionner ou à les muter de force.

Afin de sortir d'un conflit qui risque de se généraliser, nous vous demandons :

- de rétablir les horaires pour les agents de l'ex-UTS
- de recruter des agents pour les postes vacants
- de remettre en place des formations de qualité pour les agents intervenant sur des chantiers avec des produits et engins spécifiques
- de réaliser un état des lieux du parc des véhicules et des engins
- de garantir l'entretien ou le remplacement des véhicules en mauvais état.



Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, le syndicat CGT-CD03 dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 20 juin 2019 reconductible le 21 juin 2019 pour l'ensemble des agents de la Régie mutualisée (Direction des routes), de l'atelier mécanique et du magasin (DBL).

Nous rappelons l'obligation de nous recevoir dans le cadre de l'ouverture du dépôt de ce préavis de grève conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L521-2 et L.521-6 du code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du conseil départemental de l'Allier, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT-CD03
Sylvain RIBIER

Secrétaire général CGT-CD03

